

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 10 octobre 2023
à 19 h**

Conformément aux exigences de l'article 144.6 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4), les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront **exclusivement** sur le Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2024-2033 et sur le Budget de fonctionnement 2024.

La période de questions et commentaires des citoyens sera tenue comme suit :

- Pour s'inscrire, vous devez transmettre vos questions avant 18 h le mardi, 10 octobre 2023 en cliquant sur lien suivant [Événements à venir](#), choisir la date de la séance, cliquer sur le lien du formulaire et le compléter lorsqu'il est disponible en ligne.
- Pour s'inscrire il faut aller sur le site montreal.ca/outremont, se rendre à la section en bas de la page « Mairie d'arrondissement | Tous les séances », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne.
- Toute question reçue avant 18 h le mardi, 10 octobre 2023 sera recevable et soumise au conseil d'arrondissement ;

Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Mot du Maire et des élues
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 10 octobre 2023, à 19 h
- 10.04** Présentation du budget de fonctionnement 2024 et du Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement d'Outremont
- 10.05** Période de questions des citoyens

30 – Administration et finances

- 30.01** Dresser le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser des affectations totalisant 589 100 \$ dans les revenus reportés - unités de stationnement, dans les revenus reportés - parcs et terrains de jeux, au fonds d'urgence climatique ainsi qu'aux surplus libres d'arrondissement
- 30.02** Dresser le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement d'Outremont

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1233711022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dresser le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser des affectations totalisant 589 100 \$ dans les revenus reportés - unités de stationnement, dans les revenus reportés - parcs et terrains de jeux, au fonds d'urgence climatique ainsi qu'aux surplus libres d'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1233711022.
Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

DE DRESSER le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont pour l'exercice financier 2024 et de le transmettre au service des finances de la Ville afin que ce dernier le soumette au comité exécutif, tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

D'ENTÉRINER la structure organisationnelle 2024 de l'arrondissement;

D'AUTORISER, dans le cadre du budget 2024, une affectation de 250 000 \$ provenant du fonds des parcs, 90 900 \$ du fonds de stationnement, 80 000 \$ du fonds d'urgence climatique et d'un montant de 168 200 \$ provenant des surplus de l'arrondissement pour un total de 589 100 \$.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2023-10-05 13:12

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1233711022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dresser le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser des affectations totalisant 589 100 \$ dans les revenus reportés - unités de stationnement, dans les revenus reportés - parcs et terrains de jeux, au fonds d'urgence climatique ainsi qu'aux surplus libres d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Les articles 143.2 et 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulent que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA22 160317 - 1223711045 - Dresser le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser des affectations totalisant 431 000 \$ au fonds de stationnement, au fonds des parcs ainsi qu'au fonds d'urgence climatique de l'arrondissement
- CA21 160346 - 1213711017 - Dresser le budget de fonctionnement 2022 de l'arrondissement d'Outremont
- CA20 160287 - 1203711009 - Dresser le budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement d'Outremont
- CA20 160288 - 1203711008 - Établissement du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement d'Outremont
- CA19 16 0394 - 1196313003 - Dresser le budget de l'arrondissement d'Outremont pour l'exercice financier 2020 ainsi que le Programme triennal des immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022;
- CA18 16 0345 - 1186983013 - Dresser le budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;
- CA17 16 0457 - 1176983003 - Dresser le budget de fonctionnement 2018 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;
- CA16 16 0361 - 1162861010 - Dresser le budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;
- CA18 16 0346 - 1186983012 - Établissement du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 de l'arrondissement Outremont;
- CA18 16 0060 - 1186695005 - Autoriser la modification du programme triennal d'immobilisations 2018-

2019-2020 de l'arrondissement d'Outremont afin de transférer 100 000 \$ du "Programme d'aménagement des parcs" vers le "Programme de protection des immeubles";
CA17 16 0458 - 1176983004 - Établissement du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de l'arrondissement Outremont;
CA16 16 0285 - 1166983003 - Établissement du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement Outremont.

DESCRIPTION

ENJEUX - PRÉPARATION BUDGET 2024

- Déficit structurel de la dotation de l'arrondissement, provenant de la ville centre;
- Indexation de la dotation de 2 % insuffisante pour absorber l'ensemble des augmentations de la rémunération et des contrats dû à l'inflation importante pour 2022-2023;
- Augmentation du territoire de 13% (secteur MIL) et augmentation de la population à servir sans ajustement de la dotation de l'arrondissement en provenant de la ville centre;
- Financement insuffisant afin d'assurer un niveau de services de base aux citoyen.ne.s : Propreté, verdissement et entretien des parcs.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Amélioration des services aux citoyen.ne.s :

1. Mettre en place la mobilité durable et sécuritaire sur le territoire
2. Accélérer la transition écologique
3. Poursuivre les efforts pour l'amélioration de la propreté
4. Agir en tant qu'arrondissement inclusif et solidaire
5. Maintenir une rigueur budgétaire

Aspects financiers :

- Hausse des tarifs de 4 %;
- Inclure en toute transparence les investissements provenant des différents fonds (surplus libres d'arrondissement, fonds d'urgence climatique, stationnement et parcs) dans le budget de fonctionnement pour financer des projets;
- Indexation dans le budget de fonctionnement de 752 200 \$ expliquée principalement par l'indexation de la masse salariale ainsi que l'inflation lors de renouvellement de contrats (2023 vs 2024)

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, les budgets des arrondissements doivent être approuvés par leur conseil d'arrondissement et transmis au comité exécutif. Le 22 juin 2023, le Service des finances a transmis aux arrondissements le montant du transfert attribué accompagné des orientations générales de la ville eu égard au budget de fonctionnement 2024 et au programme décennal des immobilisations 2024-2033. Les transferts centraux reçus aux fins de la préparation de notre budget de fonctionnement ont été bonifiés en 2023.

L'administration a procédé à l'exercice de planification budgétaire au cours de la période estivale. La participation de toutes les unités a été sollicitée, les directions ont été rencontrées et ont activement

participé au processus budgétaire.

Les prévisions budgétaires ont été transmises au Service des finances, le budget sera présenté au conseil lors d'une séance spéciale qui doit se tenir mardi le 10 octobre 2023, à 19 h.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

COMPOSANTES DU BUDGET

	2024
Transferts centraux	10 550 900 \$
Revenus locaux	3 356 100 \$
Taxe relative aux services	3 914 300 \$
Fonds d'urgence climatique	80 000 \$
Fonds de parcs	250 000 \$
Fonds de stationnement	90 900 \$
Surplus d'arrondissement	168 200 \$
Total	18 410 400 \$

1. Transferts centraux (dotation)

Total transferts centraux 2024	10 550 900 \$
---------------------------------------	----------------------

2. Revenus locaux de tarification

Budget 2023	
Aménagement urbain, patrimoine et administration	1 463 300 \$
Culture, sports, loisirs et développement social	862 800 \$
Vignettes de stationnement	841 000 \$
Divers	60 000 \$
Indexation	
Estimée à 4 %	129 000 \$
TOTAL 2024	3 356 100 \$

3. Taxe relative aux services

Cette taxe est établie en fonction :

- du rôle foncier (valeur de la propriété)
- de nouvelles propriétés
- de la hausse décidée par le conseil d'arrondissement

Budget prévu pour la taxe relative aux services 2024

2023	2024	ÉCART
------	------	-------

0.0452 c/100\$	0.0452 c/100\$	0%
3 530 600 \$	3 914 300 \$	383 700 \$

Taux de taxation par 100\$ d'évaluation reste inchangé entre 2023 et 2024.

4. Utilisation de fonds dédiés			
Fonds d'urgence climatique			80 000 \$
Affectation de revenus réservés pour fins de parcs et terrains de jeux			250 000 \$
Affectation de revenus réservés - unités de stationnement			90 900 \$
Affectation surplus d'arrondissement			168 200 \$
TOTAL 2024			589 100 \$

EFFECTIFS PAR DIRECTION / DIVISION

Unités	2022	2023	2024
Direction d'arrondissement	3	2,5	3
Cabinet	0,7	0,7	0,4
Direction - Bureau de projets	3	0	
Bureau de projets et de développement durable	5	6	5,5
Division circulation et occupation du domaine public	6	7	3
DAA – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif	2	2	2
Division urbanisme, permis et inspection	10	10	14
Division du soutien administratif	12	12	13
DAA – Qualité de vie	2,6	2,6	2,6
Division voirie	28,5	31,5	31
Division des sports, des loisirs et des parcs	31,7	34,7	36,6
Division culture et bibliothèque	11,6	11,6	11,6
TOTAL AP	112,4	120,6	122,7
Postes financés au PTI/PDI et Fonds des parcs	5	5,5	5,5

MONTRÉAL 2030

Les projets réalisés dans le cadre du budget 2024 répondront aux principes de Montréal 2030, ainsi qu'aux principes d'urgence climatique et de l'analyse différenciée selon les sexes et plus (ADS+). En lien avec les orientations de l'administration, les projets réalisés au budget 2024 permettront d'atteindre les objectifs de l'arrondissement en matière d'urgence climatique, d'augmenter la sécurité pour les plus vulnérables ainsi que de viser une meilleure qualité de vie pour les citoyen.ne.s.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La présentation du budget sera ajoutée au site internet de l'arrondissement comme par les années passées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément aux dispositions du *Règlement sur les modalités de publication des avis publics de l'arrondissement d'Outremont* (AO-411) et conformément à l'article 144.6 de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q.c C-11.4) - un avis public annonçant l'adoption du Programme décennal d'immobilisation 2024-2033 et du budget de fonctionnement 2024 a été publié sur le site montreal.ca ainsi qu'à la Mairie de l'arrondissement le 27 septembre 2023.

- Adoption : 10 octobre 2023
- Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2024) : adoption le 5 décembre 2023
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) : adoption le 5 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kalina RYKOWSKA
Cheffe de section - ressources financière

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -

Le : 2023-09-13

Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1236131033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dresser le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236131033.

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

DE DRESSER le programme décennal des immobilisations de l'arrondissement Outremont 2024-2033, lequel prévoit des investissements de 25 610 000 \$ cours des dix (10) prochaines années, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

DE LE TRANSMETTRE au service des finances de la Ville afin que ce dernier le soumette au comité exécutif qui doit dresser et soumettre pour adoption au conseil de la Ville, le programme des immobilisations de la Ville, lequel doit comprendre à l'égard de chaque arrondissement, un programme d'immobilisations.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2023-10-05 13:11

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1236131033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dresser le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 473 de la *Loi des cités et villes* , la Ville de Montréal est tenue, au plus tard le 31 décembre de chaque année, d'adopter par résolution son programme d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes.

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) est une planification des dépenses d'immobilisations sur un horizon de dix ans. Adopté par l'administration municipale, il est divisé en phases annuelles et doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité.

Les principaux objectifs du PDI sont :

- Fournir un outil de planification des investissements compte tenu des priorités et des ressources financières disponibles;
- Permettre de gérer l'impact financier des projets sur les budgets annuels de fonctionnement en déterminant les frais de financement, d'exploitation et les différents revenus générés par les projets d'immobilisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 16 0318 - 1223711046 - Dresser le budget décennal d'immobilisation 2023-2032 de l'arrondissement d'Outremont;

CA21 16 0347 - 1213711018 - Établissement du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement d'Outremont;

CA20 16 0288 - 1203711008 - Établissement du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de l'arrondissement d'Outremont;

CA19 16 0394 - 1196313003 - Dresser le budget de l'arrondissement d'Outremont pour l'exercice financier 2020 ainsi que le programme triennal des immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022;

CA18 16 0345 - 1186983013 - Dresser le budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;

CA17 16 0457 - 1176983003 - Dresser le budget de fonctionnement 2018 de l'arrondissement

d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;

CA16 16 0361 - 1162861010 - De dresser le budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire;

CA18 16 0346 - 1186983012 - Établissement du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 de l'arrondissement Outremont;

CA18 16 0060 - 1186695005 - Autoriser la modification du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de l'arrondissement d'Outremont afin de transférer 100 000 \$ du "Programme d'aménagement des parcs" vers le "Programme de protection des immeubles";

CA17 16 0458 - 1176983004 - Établissement du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de l'arrondissement Outremont;

CA16 16 0285 - 1166983003 - Établissement du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement Outremont.

DESCRIPTION

Orientations générales - Plan décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033:

- La planification du PDI 2024-2033 des projets des services centraux et des arrondissements doit refléter adéquatement les réalisations prévues pour cette période en fonction de l'état d'avancement des projets;
- Les services centraux et les arrondissements devront limiter les investissements selon la cible annuelle d'emprunt à la charge des contribuables qui leur est soumise;
- Pour être admissibles au PDI 2024-2033, les dépenses d'immobilisations doivent être de nature capitalisable et satisfaire les conditions de la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations;
- Les services centraux et les arrondissements ont la responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement nécessaire à l'exploitation de tout nouvel équipement à même leur enveloppe budgétaire.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, chaque année, les budgets des arrondissements doivent être approuvés par leur conseil d'arrondissement et transmis au comité exécutif.

En juin dernier, le Service des finances a transmis aux arrondissements le montant de l'enveloppe attribuée ainsi qu'un document décrivant les orientations générales de la Ville.

L'administration a procédé à l'exercice de planification budgétaire au cours de la période estivale. Les directions ont été sollicitées et rencontrées dans ce processus de préparation budgétaire.

Les prévisions budgétaires ont été transmises au Service des finances à la fin du mois d'août et les budgets doivent être adoptés au plus tard le 10 octobre 2023.

L'adoption de la planification des projets d'investissements est prérequis afin de faire les

demandes appropriées de règlements d'emprunt pour l'exécution des travaux auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH). Le Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 permettra de réaliser des projets dédiés à la protection des actifs de l'arrondissement, au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement d'Outremont, tel que soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par le Service des finances de la Ville de Montréal.

Le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement Outremont prévoit un investissement total de 25 610 000 \$ soit un montant de 2 561 000 \$ par année.

Le détail des investissements prévus est disponible en pièces jointes.

La réalisation des projets décrits en pièces jointes ne nécessitera pas de nouveaux règlements d'emprunt et l'approbation du MAMH.

MONTRÉAL 2030

Les projets réalisés dans le cadre du PDI 2024-2033 répondront aux orientations de Montréal 2030, ainsi qu'aux principes d'urgence climatique et de l'analyse différenciée selon les sexes et plus (ADS+).

En lien avec les orientations de l'administration, les projets réalisés au PDI 2023-2032 permettront d'atteindre les objectifs de l'arrondissement en matière d'urgence climatique, d'augmenter la sécurité pour les plus vulnérables ainsi que de viser une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du PDI 2024-2033 permettra la réalisation de projets dédiés au maintien de nos infrastructures, bâtiments et équipements, ainsi qu'au maintien et à l'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La présentation du budget sera ajoutée au site internet de l'arrondissement comme par les années passées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément aux dispositions du *Règlement sur les modalités de publication des avis publics de l'arrondissement d'Outremont* (AO-411) et conformément à l'article 144.6 de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q.c C-11.4) - un avis public annonçant l'adoption du Programme décennal d'immobilisation 2024-2033 et du budget de fonctionnement 2024 a été publié sur le site Montreal.ca ainsi qu'à la Mairie de l'arrondissement le 27 septembre 2023.
Adoption : 10 octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guerda PHILISTIN
Secrétaire-recherchiste / Secrétaire
d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-20

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa